

Les organisations patronales et la Grève générale de 1918

Autor(en): **Eichenberger, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **25 (2018)**

Heft 2: **La Grève générale de 1918 : crises, conflits, controverses = Der Landesstreik 1918 : Krisen, Konflikte, Kontroversen**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-787313>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les organisations patronales et la Grève générale de 1918

Pierre Eichenberger

Le 14 septembre 1918, un article du *Journal des Associations patronales* paraît sous un titre prémonitoire: «Generalstreikabwehr» ou, en français, «Défense contre la grève générale». L'organe officiel de l'Union centrale des associations patronales suisses prépare ses lecteurs à affronter un évènement qui apparaît de plus en plus vraisemblable.

Une société bourgeoise qui, en cas de grève, n'est capable de rien de mieux que de se lamenter les mains dans les poches et d'attendre l'aide de l'État, ne mérite plus qu'on tire pour elle un seul coup de feu; ce ne serait que justice, si elle était ainsi dominée par le prolétariat organisé. Si toutefois la social-démocratie imagine qu'un tel moment est arrivé en Suisse, c'est qu'elle se trompe lourdement.

Cet appel à la résistance de la société bourgeoise constitue tout autant une mise en garde adressée au mouvement ouvrier. La seconde partie de l'article, qui paraît la semaine suivante, se conclut par la reprise de quelques lignes éditées par cette même Union centrale en 1910 déjà. Sur un ton de défi, Otto Steinmann, son secrétaire, tirait alors les enseignements suivants d'une grève générale qui venait d'avoir lieu en Suède:

une grève générale [...] ne représente pas un danger aussi grand pour la société et le patronat qu'on se l'imaginait jusque-là. Si des mesures fermes sont prises pour le maintien de l'ordre public et de la sécurité, si des citoyens, courageux et intrépides, accomplissent les tâches qui ne peuvent être délaissées, et enfin si les employeurs se tiennent les coudes et restent solidaires, l'échec de la grève générale est inévitable.¹

1 *Journal des associations patronales suisses*, 14 et 21 septembre 1918, p. 280. La brochure

La préparation des milieux patronaux à l'éventualité d'une grève générale ne se limite pas à ces articles. Dans les mois qui précèdent la Grève générale de 1918, les organisations patronales multiplient les réunions et constituent des comités, qui n'ont rien à envier à l'organisation du Comité d'Olten. Quand la grève éclate en novembre 1918, les associations patronales s'y sont préparées et ont anticipé cette possibilité. Certes, une certaine inquiétude est décelable, mais l'action des secrétaires patronaux au cours de la grève témoigne de la robustesse des routines professionnelles mises en place dans ces organisations.

L'historiographie de la Grève générale a négligé de s'intéresser aux organisations patronales. Ce manque d'intérêt a contribué, comme le soulignait l'historien Sébastien Guex au milieu des années 1990, à une des légendes les plus répandues à propos de la Grève générale, selon laquelle « les milieux dirigeants se seraient retrouvés confrontés à cet événement sans y être préparés »². L'ouvrage classique de Willi Gautschi ne fait ainsi que mentionner rapidement le rôle du chef du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Alfred Frey, ainsi que de certains banquiers – sans les nommer – dans la radicalisation du général Ulrich Wille au début novembre 1918. Les historiens, quand ils ont pris en compte le rôle du patronat, se sont surtout intéressés aux réactions de ces milieux après la grève. Les travaux pionniers de Hanspeter Schmid documentent la fondation du *Basler Volkswirtschaftsbund*, association patronale fondée au cours de la Grève générale. Schmid montre notamment comment l'expérience de la grève de novembre 1918 poussa les patrons bâlois à radicaliser leurs positions antisocialistes, ce qui contribua à la réaction brutale face à la grève générale bâloise de l'été 1919. Le rôle de la Grève générale dans l'histoire de la Ligue internationale contre la Troisième Internationale ou du *Schweizerischer Vaterländischer Verband* a également été mis en évidence. Sébastien Guex, quant à lui, a analysé le rôle des organisations patronales dans le financement des gardes civiques. Les recherches d'Adrian Zimmermann jettent une lumière nouvelle sur

publiée par Otto Steinmann est intitulée *Betrachtungen über den schwedischen Generalstreik des Jahres 1909*, Zürich, 1910, pp. 26-27. Toutes les citations en allemand ont été traduites par mes soins.

2 Sébastien Guex, « À propos des gardes civiques et de leur financement à l'issue de la Première Guerre mondiale », in Jean Batou, Mauro Cerutti, Charles Heimberg (éd.), *Pour une histoire des gens sans histoire. Ouvriers, exclus et rebelles en Suisse XIX^e-XX^e siècles*, Lausanne, 1995, p. 256. Hans Ulrich Jost identifiait cette lacune en 1988 : « Der historische Stellenwert des Landesstreiks », en postface de la réédition de l'ouvrage de Willi Gautschi, *Der Landesstreik 1918*, Zürich, 1988, pp. I-XV. Une traduction française est parue : « L'importance de la Grève générale dans l'histoire de la Suisse », in *À tire d'ailes. Contributions de Hans Ulrich Jost à une histoire critique de la Suisse*, Lausanne, 2005. Pour un aperçu de la recherche publiée depuis sur la Grève générale, voir Roman Rossfeld, « Streik ! Wege und Desiderate der Forschung zur Geschichte des schweizerischen Landesstreiks vom November 1918 », *Archiv für Sozialgeschichte*, 57, 2017, pp. 413-437.

l'action des associations patronales autour de la grève. Il a notamment étudié les dossiers d'archives laissés par le conseiller fédéral Edmund Schulthess et montre l'importance des réunions entre le conseiller fédéral et les patrons après la Grève générale.³

Ainsi, alors que la réaction de la bourgeoisie et des patrons a été documentée – certes partiellement – la préparation des milieux patronaux et leurs actions au moment de la grève demeurent largement inconnues. Le secteur bancaire constitue une exception à cette règle. Sur la base des archives de l'Association suisse des banquiers (ASB), Sébastien Guex et Malik Mazbouri ont étudié les stratégies mises en place par le patronat bancaire pour faire face à la grève des employés de banque zurichois des 30 septembre et 1^{er} octobre 1918. L'étude montre que, pour faire face au mouvement des employés de banque, l'ASB opte pour une décentralisation des négociations sur les rapports de travail. Elle favorise également le développement de négociations avec les syndicats d'employés les moins revendicatifs dans le but de marginaliser les éléments les plus combattifs. Ainsi, dès octobre et novembre 1918, les groupes de banquiers locaux signent des accords à Bâle, à Saint-Gall ou à Berne qui règlent les conditions de travail.⁴ Les travaux de Christian Koller montrent également de quelle manière les associations patronales européennes collaborent au cours des premières décennies du xx^e siècle, par exemple dans le but d'échanger des briseurs de grève et pour mettre en commun des listes noires de grévistes.⁵

3 Gautschi Willi, *Der Landesstreik 1918*, Zürich, 1968, p. 205 ; Hanspeter Schmid, *Krieg der Bürger : das Bürgertum im Kampf gegen den Generalstreik 1919 in Basel*, Zürich, 1980. Sur l'anticommunisme et ses liens avec la Grève générale, voir Michel Caillat et al. (éd.), *Histoire(s) de l'anticommunisme en Suisse*, Zurich, 2009 et Dorothe Zimmermann, « Der Landesstreik erinnern. Antikommunistische Aktivitäten des Schweizerischen Vaterländischen Verbandes 1919-1948 », *Revue suisse d'histoire*, n° 63, 2013, pp. 479-504 ; Sébastien Guex, « À propos... » ; Adrian Zimmermann, *Klassenkampf und Klassenkompromiss. Arbeit, Kapital und Staat in den Niederlanden und der Schweiz, 1914-1950*, Thèse de doctorat, Université de Lausanne, 2012, notamment pp. 154 et 244-249. Sur les conséquences de la Grève générale sur les associations patronales et notamment sur l'Union centrale, voir Pierre Eichenberger, *Mainmise sur l'État social. Mobilisation patronale et caisses de compensation en Suisse (1908-1960)*, Neuchâtel, 2016, pp. 121-147.

4 Sébastien Guex, Malik Mazbouri, « L'Association suisse des banquiers, les relations entre patronat et salariat bancaires au début du xx^e siècle et leur postérité », in Danièle Fraboulet et al. (éd.), *Coopérer, négocier, s'affronter. Les organisations patronales et leurs relations avec les autres organisations collectives*, Rennes, 2014, pp. 83-99. Voir aussi Marc Perrenoud, « Les banquiers suisses et la phobie de la bolchévisation », in Valérie Boillat et al. (éd.), *La valeur du travail. Histoire et histoires des syndicats suisses*, Lausanne, 2006, pp. 116-117, ainsi que Marc Perrenoud, « Les banquiers contre la grève générale », in Union Syndicale Suisse (éd.), *Centenaire de la Grève Générale, Origines, conflits, conséquences. Interventions du colloque du 15 novembre 2017*, Berne, 2017, pp. 33-38.

5 Christian Koller, *Streikkultur. Performanzen und Diskurse des Arbeitskampfes im schweizerisch-österreichischen Vergleich (1860-1959)*, Wien, 2009, p. 65 et Christian Koller, « Local

Cette contribution analyse des archives patronales encore jamais exploitées – en particulier celles de l’Union centrale des associations patronales suisses et de la Chambre de commerce de Zurich – pour avancer deux idées principales. D’abord, elle s’attache à montrer que les milieux patronaux se sont préparés à l’éventualité d’une grève générale, et que cette préparation illustre la circulation transnationale des pratiques et des savoirs au sein du patronat. Deuxièmement, elle analyse les débats internes aux organisations patronales en 1917 et 1918, et souligne que leurs dirigeants étaient conscients de la détérioration des conditions d’existence des travailleurs et des dangers politiques et sociaux qui en découlaient. Cependant, le texte développe l’idée que les associations patronales se sont montrées incapables de convaincre les entreprises d’augmenter les salaires, ce qui a contribué à précipiter la Grève générale. Enfin, une courte conclusion dresse à grands traits les principaux éléments de la réaction patronale après la grève, qui, elle aussi, est l’occasion d’intenses échanges transnationaux.

Berlin-Stockholm-Zurich : se préparer à la Grève générale, 1905-1914

Alors que les grèves se multiplient en Suisse comme en Europe au cours de la première décennie du xx^e siècle, les milieux patronaux fondent des organisations spécifiquement conçues pour lutter contre le mouvement ouvrier et les grèves. On parle à l’époque d’organisations «de combat», pour les différencier des associations généralistes fondées dans le dernier tiers du xix^e siècle, comme l’Union suisse du commerce et de l’industrie (1870) ou l’Union suisse des arts et métiers (1879). En Suisse, les plus importantes associations de combat sont l’Association patronale des constructeurs de machines (ASM, créée en 1905), l’Association patronale du secteur du textile (VATI, 1906) ainsi que la Société suisse des entrepreneurs (*Baumeisterverband*) créée en 1897 et réorganisée pour faire face aux grèves en 1905. En 1908, ces différentes associations fondent l’Union centrale des associations patronales suisses, qui les coordonne au niveau fédéral. Les premières cibles de ces associations patronales sont les syndicats et la gauche. Les organisations du mouvement ouvrier ne s’y trompent pas : il s’agit de

Strikes as Transnational Events: Migration, Donations, and Organizational Cooperation in the Context of Strikes in Switzerland (1860-1914)», *Labour History Review*, 74, 3, 2009, pp. 305-318, ici pp. 312-314. Voir également Christian Koller: «“Nur ein paar Lumpen die Ihren Judaslohn in Alkohol umsetzen”: Streikbrecher vom Balkan in der Schweiz im frühen 20. Jahrhundert und ihre Wahrnehmung», *Ethnologia Balkanica*, n° 13, 2009, pp. 91-105 ; Roman Rossfeld, «Das Bürgertum im Landesstreik: Arbeitgeber(verbände), Revolutionsängste und Antikommunismus in der Schweiz im November 1918», in Roman Rossfeld, Christian Koller, Brigitte Studer (éd.), *Der Landesstreik. Die Schweiz im November 1918*, Baden, 2018 (à paraître).

« notre pire ennemi », écrit en 1906 l'*Arbeiterstimme* zurichoise. Ces nouvelles associations systématisent un ensemble de pratiques répressives qu'elles mettent en œuvre de manière professionnelle. Elles tiennent des registres de travailleurs et publient des listes noires d'ouvriers grévistes ou syndiqués. Elles organisent également la poursuite judiciaire systématique des syndicats ou des travailleurs et initient la fondation de syndicats « jaunes » favorables au patronat. Leurs mesures emblématiques demeurent cependant la conduite de *lock-out* et la mise en place des caisses de grèves, ces dernières permettant aux patrons d'affronter les difficultés économiques qui découlent d'une grève et de ne pas plier sur les questions de portée générale.⁶

La fondation de ces associations de combat s'inspire des tactiques de luttes patronales adoptées en Grande-Bretagne et aux États-Unis, parfois dès la fin du XIX^e siècle, et systématisées en Allemagne ou en Suède autour de 1900. On peut parler à ce propos de développement transnational d'une ligne dure au sein du patronat se basant sur l'organisation collective des patrons pour défendre de manière offensive leurs intérêts tant dans les entreprises qu'au niveau politique.⁷

Ces développements transnationaux ont un lien direct avec les événements de novembre 1918. Le leader de la Grève générale Robert Grimm, le secrétaire de l'ASM Hermann Meyer, ou encore Gustave Naville, une des chevilles ouvrières du patronat des machines qui préside l'Union centrale au moment de la Grève générale, visitent tous l'Allemagne au cours de l'année 1905 dans le but de se documenter sur les grèves qui s'y déroulent. À son retour en Suisse, Naville est convaincu de l'intérêt d'appliquer en Suisse les méthodes qu'il a observées à Munich, Berlin et Nuremberg. Cette expérience inspire très directement la

6 Hans Gerster, *Die Arbeitgeberorganisationen in der Schweiz*, Binningen/Basel, 1921 ; Erich Gruner, « Die Arbeitgeberorganisationen – Spiegelbild oder Überbietung der Gewerkschaften ? », in Erich Gruner (éd.), *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz 1880-1914*, Bd. II: *Gewerkschaften und Arbeitgeber auf dem Arbeitsmarkt ; Streiks, Kampf ums Recht und Verhältnis zu andern Interessengruppen*, Zürich, 1988, pp. 813-836 ; Pierre Eichenberger, *Mainmise...* pp. 85-147. Sur les associations patronales en Suisse, voir Cédric Humair et al., « Les organisations patronales suisses entre coordination économique et influence politique : bilan historiographique et pistes de recherche », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 115, 2012, pp. 115-127. Sur les syndicats « jaunes », Christian Koller, *Streikkultur...*, p. 61.

7 Sur la situation allemande, et ses inspirations britanniques, voir Achim Knips, *Deutsche Arbeitgeberverbände der Eisen- und Metallindustrie, 1888-1914*, Stuttgart, 1994, pp. 66-76. Sur les États-Unis : Howell Harris, *Bloodless Victories. The Rise and Fall of the Open Shop in the Philadelphia Metal Trades, 1890-1940*, Cambridge, 2000. Sur la Grande-Bretagne : Arthur McIvor, *Organized Capital. Employers' associations and industrial relations in northern England 1880-1939*, Cambridge, 1996. Sur la Suède : Peter Swenson, *Capitalists against Markets. The making of Labor Markets and Welfare States in the United States and Sweden*, New York, 2002, pp. 71-82.

fondation de l'ASM, tout comme un autre voyage de Meyer dans le courant de 1907 prépare la fondation de l'Union centrale.⁸

Outre ces liens personnels, un certain nombre de publications témoignent de ces échanges transnationaux. Dans une brochure publiée en 1906, Grimm popularise en Suisse les débats internationaux sur le recours à la grève générale. Il explique qu'il s'agit d'une forme de grève proprement politique, en ce sens qu'elle a pour but de résister au gouvernement ou à l'autorité de l'État (*Staatsgewalt*). *Der Politische Massenstreik* n'est cependant pas la seule brochure que Grimm publie durant cette période. Dans *La lutte des fédérations patronales en Suisse contre les syndicats ouvriers* – à nouveau, en replaçant le phénomène dans son contexte international – Grimm met en garde ses camarades syndicalistes contre cette forme nouvelle de «terrorisme patronal» et explique :

Les temps où les syndicats pouvaient faucher un établissement après l'autre ont passé pour toujours. Chaque atteinte portée à un établissement est considérée comme une déclaration de guerre à l'ensemble du patronat. Immédiatement, la fédération patronale met tout en jeu pour réprimer ou pour rendre inefficace n'importe quelle grève.

La gravité de son constat pousse le leader socialiste à poser la question suivante : «Le patronat coalisé réussira-t-il à empêcher les grèves pour toujours ou à démolir les syndicats ouvriers ?»⁹

À mesure que les grèves se multiplient, les secrétaires patronaux – Emil Richard, à la Chambre de commerce de Zurich, son second Hermann Meyer, également secrétaire de l'ASM, Arthur Steinmann au VATI ou encore son frère cadet Otto Steinmann à l'Union centrale – s'activent également dans le but d'informer les patrons sur ces nouveaux modes d'action syndicale et patronale. Emil Richard diffuse en 1905 une étude confidentielle, dans laquelle il décrit l'organisation des patrons en Grande-Bretagne et en Allemagne et explique comment la création d'une association patronale centralisée a permis aux patrons allemands de sortir

8 Archiv für Zeitgeschichte (AfZ), IB ASM-Archiv, 1.3.2.1. Vorstand n° 17, 15.12.1906, pp. 9-10. Sur la fondation de l'Union centrale, voir aussi, IB ASM-Archiv, 1.3.1.1. Ausschuss n° 9, 02.11.1907, p. 11 et IB ASM-Archiv, 1.3.2.1. Protokoll einer Konferenz in Sachen betreffend Gründung eines Zentralverbandes schweizerischer Arbeitgeberorganisationen, 24 December 1907, p. 2. Sur Grimm, voir Bernard Degen et al. (éd.), *Robert Grimm. Marxist, Kämpfer, Politiker*, Zürich, 2012.

9 Robert Grimm, *Der Politische Massenstreik*, Basel, 1906 ; Robert Grimm, *La lutte des fédérations patronales en Suisse contre les syndicats ouvriers*, Berne, 1909. On trouve l'expression «terrorisme patronal» à la page 16, «Les temps...» p. 57 et «Le patronat...» p. 55. Voir aussi dans le présent volume la contribution de Christian Koller.

victorieux de la très longue grève de Crimmitschau en Allemagne en 1903-1904. Richard joint à son texte des statuts et un règlement clé en main à l'usage des patrons des différentes régions et des différentes branches pour qu'ils créent eux aussi de telles associations de combat, ainsi qu'une association faïtière qui les regrouperait. Le texte de Richard – proche d'un texte publié en 1904 par Henry Axel Bueck, le secrétaire du *Centralverband deutscher Industrieller* – peut être mis en relation avec celui de Grimm et illustre les échos entre les pratiques syndicales et patronales.¹⁰

La brochure de Steinmann, déjà citée en introduction, illustre également la circulation transnationale de ces pratiques. La victoire patronale lors de la grève générale en Suède d'août à septembre 1909 suscite un grand intérêt parmi les patrons européens. Au début de l'année 1910, Hjalmar von Sydow, le directeur de la *Svenska Arbetsgifvareföreningen*, organisation centrale du patronat suédois, fait une sorte de tournée européenne pour exposer la stratégie et les méthodes des patrons suédois. Sa présence est attestée en Autriche, en Allemagne et en Suisse, mais il est très vraisemblable qu'il ait également visité d'autres pays. Le secrétaire de l'association centrale du patronat allemand, Fritz Tänzler, qui se rend lui-même en Suède au moment de la grève suédoise, mais également son homologue suisse Otto Steinmann, qui invite von Sydow à Zurich, organisent des conférences et publient des brochures qui visent à tirer les leçons des événements suédois pour leur propre contexte national. En Suisse, Steinmann s'exprime lors de différentes assemblées d'associations patronales. Une transcription de sa conférence est ensuite publiée par l'Union centrale et envoyée à toutes les entreprises affiliées. Steinmann y explique qu'une grève générale est possible en Suisse et que les patrons devraient s'y préparer. Il insiste sur la nécessité de se doter d'organisations patronales fortes et bien financées, et explique que les patrons suédois sont parvenus à sortir vainqueurs car ils sont demeurés solidaires :

Pour autant que notre bourgeoisie ne se laisse pas impressionner par les menaces et l'éclatement soudain de la grève générale ; pour autant qu'elle s'aide elle-même avec calme et détermination et que les autorités protègent avec énergie son travail et ses biens des attaques des grévistes, il sera possible de relancer l'activité des entreprises essentielles à la communauté, ce qui privera la grève générale de ses effets.

10 Emil Richard, *Organisation der schweizerischen Arbeitgeber*, Zürich 1905 ; Henry Axel Bueck, *Die Organisation der Arbeitgeber*, Berlin, 1904. Voir aussi Hermann Meyer, *Die Arbeiterbewegung in der schweizerischen Maschinen-Industrie im Jahre 1905*, Zürich, 1906.

Steinmann décrit aussi l'aide décisive des « Schutzkorps », milices bourgeoises privées mises en place pour briser la grève, qui inspirera la fondation des gardes civiques au cours de la Grève générale de 1918.¹¹

La grève générale de Zurich en été 1912 constitue une étape importante dans la préparation patronale. L'espace public est occupé par les grévistes, et la police renonce à s'opposer à la constitution des piquets de grève. Au cours de la grève, un comité des industriels de la ville est constitué, qui décide en représailles de procéder à un *lock-out* régional de deux jours, alors que la grève était limitée à une seule journée. De plus, une association de combat locale – le *Lokalverband Industrie- und Gewerbetreibender der Stadt Zürich und Umgebung* – est fondée pour coordonner à l'avenir la confrontation avec l'union ouvrière locale. Comme le note le rapport de l'Union centrale, « cette grève générale montre à l'évidence la nécessité pour les employeurs de branches différentes actifs dans une même région d'être en contact les uns avec les autres pour faire front de manière unifiée et rapide à de tels événements ». Pour les patrons, la grève a institué une sorte de *rote Diktatur* qui les pousse à penser que l'État a manqué à son devoir de protection de l'ordre en ne s'opposant pas frontalement aux grévistes. Dans ces conditions, les patrons estiment que la bourgeoisie doit s'organiser pour s'autodéfendre en cas de grève générale.¹²

Les patrons sont donc loin de rester inactifs face à la multiplication des grèves et les méthodes d'organisation circulent largement au sein du patronat européen. À la veille de la Première Guerre mondiale, les organisations patronales et leurs secrétaires les plus importants, comme celui de l'Union centrale Otto Steinmann, ont accumulé une expérience qu'ils mobiliseront au moment de la Grève générale de 1918.

11 Otto Steinmann, *Betrachtungen...* p. 18. Le rôle de Tänzler et de von Sydow est mentionné dans l'avant-propos de la brochure. On trouve une mention à la visite de von Sydow aux usines Krupp en février 1910 dans Historisches Archiv Krupp, FAH 4C 128, lettre du 01.02.1910 à la Direction de Krupp.

12 Zentralverband schweiz. Arbeitgeber-Organisationen, *Bericht des Zentralvorstandes an die Mitglieder über das Jahr 1912*, Zürich, 1912, p. 29, « *Dieser Massenstreik...* », p. 41. Sur cet événement, voir Karl Lang, « La grève générale de 1912 à Zurich », *Cahiers Vilfredo Pareto*, n° 42, 1977, pp. 129-141, et Christian Koller, « Vor 105 Jahren: Der erste Zürcher Generalstreik », *Sozialarchiv Info*, n° 4, 2017, pp. 6-19. Voir également Otto Steinmann, « Anfang und Fortgang », in Zentralverband Schweizerischer Arbeitgeberorganisationen (éd.), *Arbeitgeberpolitik gestern und heute. Festschrift zum fünfzigjährigen Bestehen des Zentralverbandes schweizerischen Arbeitgeber-Organisationen 1908-1958*, Zürich, 1958, p. 22 ; Valérie Boillat et al. (éd.), *La valeur...*, p. 63.

Les associations patronales et la Grève générale, 1917-1918

Alors que la situation sociale se calme au début de la Première Guerre mondiale et que très peu de grèves sont menées de 1914 à 1916, l'augmentation du coût de la vie, dès la seconde moitié de la guerre, attise les tensions sociales.¹³

Les dirigeants des organisations patronales identifient clairement les risques liés à la détérioration de la situation matérielle des travailleurs. En septembre 1916, puis à nouveau en octobre 1917, dans le but de répondre aux démarches du conseiller fédéral Edmund Schulthess, l'Union centrale réunit du matériel statistique pour documenter la situation des salaires et des allocations de renchérissement. Le 6 juillet 1917, le Vorort s'adresse à ses sections pour leur demander d'augmenter les salaires et d'accorder des allocations de renchérissement aux employés. Fin octobre, le directeur de la puissante *Maschinenfabrik Oerlikon*, Dietrich Schindler-Huber, met en garde ses collègues de la Chambre de commerce de Zurich contre le risque de radicalisation politique des employés si leurs salaires ne sont pas augmentés. Les discussions internes à l'Union centrale montrent également que les personnalités patronales les plus en vue estiment que les patrons devraient agir collectivement et augmenter les salaires, surtout ceux des employés – et notamment les employés de banque –, dont la radicalisation politique est clairement identifiée. Les dirigeants patronaux craignent notamment que les entreprises ne soient forcées à augmenter les salaires en ordre dispersé si la situation sociale continuait à se détériorer et que les grèves viennent à se multiplier. Ils craignent également que l'État intervienne dans les relations de travail pour calmer la situation. Cependant, les associations patronales se montrent incapables de pousser les patrons à agir collectivement. C'est le pouvoir politique, et notamment le conseiller fédéral Edmund Schulthess, qui entame des démarches envers les associations patronales afin de les inciter à augmenter les salaires et multiplie les projets à caractère social.¹⁴

Cependant, les entreprises font la sourde oreille. Au final, le patronat semble relativement inefficace et incapable de faire suivre aux entreprises une ligne

13 Roman Rossfeld, « Streik!... », pp. 417-419. Voir également Daniel Krämer et al. (éd.), « Woche für Woche neue Preisaufschläge ». *Nahrungsmittel-, Energie- und Ressourcenkonflikte in der Schweiz des Ersten Weltkrieges*, Basel, 2016.

14 Les enquêtes statistiques de l'Union centrale et les démarches de Schulthess sont mentionnées dans Archives de l'Union centrale, circulaires n° 58 « Teuerungszulagen », 08.09.1916 et n° 70 « Gehalt- und Lohnregulierung », 25.10.1917. Pour les débats internes au cours de cette période, Archives de l'Union centrale, Protokolle der Zentralvorstandssitzung n° 45 à 47, mai à octobre 1917, ainsi que Protokolle der Delegierten-Versammlung n° 10, 8.11.1917. Voir également Archives de la Chambre de commerce de Zurich, AfZ, Protokolle Vorstandssitzungen, 1917. On trouve mention des craintes de Schindler-Huber dans le procès-verbal du comité du 19 octobre 1917, p. 292.

cohérente à la fin de l'année 1917. Signe de cette incapacité à agir, l'Union centrale ne parvient pas à réunir son comité entre octobre 1917 et avril 1918. À mesure que le mouvement ouvrier structure ses revendications et s'organise – le Comité d'Olten est créé le 4 février 1918 – les patrons réagissent et se réunissent à nouveau beaucoup plus souvent. Pourtant, ils demeurent divisés et peu enclins à résister collectivement aux revendications salariales et en matière de baisse du temps de travail qui sont formulées partout dans le pays. Otto Steinmann estime ainsi en juin 1918 que la désunion expose le patronat à une «déroute», ce que confirment les concessions importantes que nombre de patrons sont forcés d'accepter en réponse aux grèves de l'été 1918. Le 4 juillet 1918, les associations d'employés se fédèrent dans la Fédération des sociétés suisses d'employés. Ils exigent dans la foulée la fixation de salaires minimaux, des augmentations de salaires, la création d'offices publics chargés de les réguler, la protection des militaires contre les licenciements ainsi qu'une assurance chômage. La Chambre de commerce de Zurich entame dès lors des négociations avec leurs organisations, qui s'enlisent. Les 27 et 28 juillet, le *Allgemeiner Schweizerischer Arbeiterkongress* autorise le Comité d'Olten à déclarer la grève générale en cas de refus du Conseil fédéral d'entrer en matière sur les revendications ouvrières. Le 9 août, le Conseil fédéral met sur pied une commission secrète pour préparer les mesures à prendre en cas de grève générale.¹⁵

Les patrons ne restent pas inactifs. Le 8 août, l'Union centrale envoie à ses membres une circulaire intitulée «La grève générale». Si une grève générale venait à être déclenchée, l'association faîtière recommande d'afficher immédiatement un appel aux travailleurs rappelant «toute l'absurdité et le danger d'une grève générale». La circulaire détaille le contenu que devrait prendre cette annonce : la grève est une «entreprise criminelle envers la patrie», elle viole la légalité et est vouée à l'échec. De plus, elle risque d'entraîner des représailles des milieux paysans. On peut y lire : «En cas de grève, il faut s'attendre à ce que les paysans suspendent pendant quelque temps l'approvisionnement des villes et régions industrielles, notamment en ce qui concerne le lait.» La circulaire recommande également de continuer le travail autant que possible, au besoin sous la protection de la police. Elle décourage également les patrons de payer les salaires aux travailleurs grévistes et énonce déjà certains principes quant aux conditions de réengagement des grévistes. La circulaire mentionne aussi que la grève pourrait servir de prétexte bienvenu à certains patrons pour se débarrasser

15 Pour «la déroute», voir Archives de l'Union centrale, Protokoll der Zentralvorstandssitzung n° 49, 20 juin 1918, p. 44. Sur le *Allgemeiner Schweizerischer Arbeiterkongress*, Bernard Degen, «Theorie und Praxis des Generalstreiks», in Bernard Degen et al. (éd.), *Robert Grimm...*, p. 59.

d'une partie de leurs effectifs. Elle note : « Dans les industries ou entreprises qui n'ont plus assez de travail pour leur personnel ouvrier ou qui s'attendent à une diminution prochaine de la production, on peut également se demander s'il n'y a pas lieu de congédier le personnel superflu. » Cette circulaire est relayée de manière secrète par les associations de branches, ce qui favorise sa diffusion au sein des entreprises.¹⁶

Le monde patronal se mobilise bien plus largement. Alors que le Vorort ne s'était réuni qu'une seule fois en 1917, ses membres ne siègent pas moins de huit fois en 1918, tout particulièrement en automne. L'Union centrale multiplie également les réunions dès l'été et coordonne la représentation des patrons auprès des autorités fédérales et de Schulthess. Les chambres de commerce et les associations de branche sont également très actives. Fin septembre et début octobre 1918, la Chambre de commerce de Zurich réunit les représentants des principaux secteurs de l'économie locale pour mettre au point une action coordonnée face aux revendications des associations d'employés, notamment les employés de banque, en grève fin septembre et début octobre. À cette occasion, le secrétaire de la Chambre, Emil Richard, déclare que « la guerre a eu des effets si révolutionnaires d'un point de vue social qu'il est nécessaire de désapprendre beaucoup de choses et de voir en face la nouvelle réalité que nous aurions imaginée impossible ou au moins invraisemblable par le passé »¹⁷. À la Chambre comme au sein de l'Union centrale, les différents patrons rechignent cependant à adopter une ligne commune.

Ce manque d'unité est un des arguments majeurs que les associations d'employés brandissent afin d'exiger une intervention de l'État, seul moyen selon eux d'obtenir que les entreprises améliorent le sort de leurs salariés. Dans une pétition au Conseil fédéral de septembre 1918, la Société suisse des employés de commerce souligne ainsi que, malgré ses appels répétés à augmenter les salaires, il s'est avéré impossible d'obtenir des entreprises qu'elles s'exécutent, et ceci même quand les associations patronales soutenaient ses demandes. Une circulaire de l'Union centrale reformule ces propos ainsi : « les associations patronales ne disposent pas de moyens suffisamment efficaces pour obtenir la suppression des inconvénients existants,

16 Archives de l'Union centrale, circulaire n° 91 « La grève générale », 8 août 1918. La transmission de cette circulaire aux entreprises est documentée dans AfZ, IB VATI-Archiv, Zirkular 177/A 25, 08.08.1918.

17 Les secteurs les plus importants de l'économie zurichoise sont représentés : outre la Chambre de commerce, le *Schweizerischer Spinner-, Zwirner-, und Weber-Verein*, le *Verband Zürcherischer Kreditinstitute*, le *Verein schweizerischer Maschinenindustrielle*, le *Verein Schweizerischer Wollindustrieller*, ou encore la *Zürcher Seidenindustrie-Gesellschaft* sont présents. Voir Archives de la Chambre de commerce de Zurich, AfZ, Protokolle Vorstandssitzungen. Pour la citation, voir réunion du 21.09.1918, p. 257.

non seulement auprès des maisons qui ne leur sont pas affiliées, mais encore auprès de leurs propres membres »¹⁸.

Afin d'améliorer la capacité des patrons à agir, l'Union centrale décide de réformer ses statuts et d'augmenter les effectifs de son secrétariat. Fin septembre, l'association élargit son comité à de nouveaux membres et met sur pied une nouvelle commission permanente restreinte (*Geschäftsleitender Ausschuss*) afin de renforcer sa direction. Ces réformes ont également pour but d'obtenir une meilleure collaboration des différentes branches économiques pour harmoniser les conditions de salaire et la durée du travail. Ces démarches témoignent de la conscience qu'ont les patrons que la situation sociale s'est massivement détériorée. Le 30 septembre, une circulaire du Vorort note :

Le prix de la vie a renchéri [...] et augmente encore constamment aujourd'hui, compromettant gravement l'existence économique de couches toujours plus étendues de la population. Le péril grandissant a aussi déterminé ces milieux à faire de leur propre initiative des démarches dans le but d'améliorer leur position.

Le Vorort demande instamment à ses sections de faire un accueil positif aux « prétentions justifiées des employés »¹⁹.

La grève des employés de banque zurichoïse du 30 septembre et du 1^{er} octobre 1918 marque une étape importante vers la Grève générale de novembre. Alors que la situation sociale des employés de banque se détériore à vue d'œil et inquiète fortement les milieux patronaux depuis des mois, les patrons des banques refusent obstinément de négocier – Guex et Mazbouri décrivent l'attitude du patronat bancaire comme « faite d'autoritarisme et de paternalisme » – tout comme ils refusent la médiation du gouvernement zurichoïse, ce qui précipite la confrontation. L'*Arbeiterunion* de Zurich organise un court débrayage de solidarité le jour suivant. Bien que les patrons banquiers ne demeurent pas inactifs – le 30 septembre, le *Verband Zürcherischer Kreditinstitute* réunit son comité une heure avant la convocation par le gouvernement zurichoïse des banquiers à une séance de conciliation – les négociations se déroulent très mal pour les banquiers, qui se voient forcés de doubler les salaires et de reconnaître l'association des employés.²⁰ Ce succès s'explique en partie par le soutien de

18 «Eingabe des Schweizerischen Kaufmännischen Vereins», 5 septembre 1918, reproduit dans Archives Union centrale, Circulaire n° 96 «Mouvement parmi les employés», 29 octobre 1918, p. 2.

19 AfZ, IB Vorort-Archiv, 1.6.5.13, Circulaire n° 377, 30.09.1918, p. 3.

20 Sébastien Guex et Malik Mazbouri, «L'association...», p. 86 ; Daniel Frey, «Der Zürcher Bankangestelltenstreik im Herbst 1918», in Hans Rudolf Fuhrer (éd.), *Innere Sicherheit –*

la population aux employés de banque, mais l'élément décisif semble avoir été la pression massive que la grève de solidarité fait peser sur le gouvernement zurichois, qui met à son tour les banquiers sous pression pour qu'ils acceptent les revendications des grévistes. Comme les ouvriers avaient fait plier les patrons dans les usines de Sulzer à Winterthur quelques mois plus tôt, les employés de banques zurichois font plier les patrons des banques. Le 7 octobre, les membres du comité du *Verband Zürcherischer Kreditinstitute* constatent amèrement leur défaite.²¹

Les associations patronales zurichoises voient cette sortie de grève d'un très mauvais œil. Le *Journal des associations patronales suisses* critique l'attitude des autorités et met en garde contre les dangers de cette «capitulation» du patronat. Le 11 octobre, Emil Richard explique à ses collègues de la Chambre de commerce :

Ce serait une lourde erreur de croire que le mouvement prend fin avec la grève. En réalité, il s'agit pour les travailleurs d'une répétition en vue de la grève générale, qu'on prépare déjà dans les détails et qui menace d'importer en Suisse des pratiques qu'on a vues à l'œuvre à Saint-Pétersbourg.

Suite à cette discussion, la Chambre envoie une lettre à ses membres – moyen plus discret qu'une circulaire, trop sujette à la diffusion – pour qu'ils se préparent à une grève générale.²²

Ordnungsdienst, Teil 1 : bis zum Oktober 1918, Zürich 2017, pp. 99-117 ; Heinz Herren, *Die Freisinnige Partei des Kantons Zürich in den Jahren 1917-1924*, Bern, 1975, pp. 129-130 et 160 ; Paul Schmid-Amman, *Die Wahrheit über den Generalstreik von 1918. Seine Ursachen, Sein Verlauf, Seine Folgen*, Zürich, 1968, p. 181, décrit le résultat de la grève des employés de banque comme «ein voller Sieg des Bankpersonals».

21 On trouve des extraits de trois procès-verbaux de réunions autour de la Grève générale (30 septembre et 7 octobre 1918) et 28 avril 1919, dans Verband Zürcherischer Kreditinstitute (éd.), *Kontinuität und Wandel. 100 Jahre Verband Zürcherischer Kreditinstitute (1902-2002). Dokumente aus der Tätigkeit eines Zürcherischen Verbandes*, Zürich, 2002. Sur les événements de Winterthur, voir Thomas Buomberger, «Der Landesstreik im Industriezentrum Winterthur: Mobilisierung der "brävsten" Arbeiter», in Roman Rossfeld, Christian Koller, Brigitte Studer (éd.), *Der Landesstreik...* (à paraître).

22 La citation de Richard est rapportée dans Archives de la Chambre de commerce de Zurich, AfZ, Protokolle Vorstandssitzungen, 11.10.1918, p. 302. Richard regrette amèrement l'attitude des banques et notamment leur manque de volonté de s'organiser en une association patronale de combat capable de coordonner la politique patronale. Voir le *Journal des associations patronales suisses*, 26 octobre 1918, «Leben wir noch in einem Rechtsstaate?», p. 313. La fin de l'article paraît le 2 novembre 1918, p. 321, puis le 9 novembre 1918, p. 326, le 23 novembre 1918, p. 333. Voir aussi, le 19 octobre 1918, «Nachdenkliches zum Bankbeamtenstreik», p. 307. «Kapitulation» se trouve p. 321.

Selon Paul Schmid-Ammann, la bourgeoisie zurichoise a été prise d'une « peur panique » après la grève des employés de banque. L'historien et militant syndical écrit : « Si les employés de banque, jusque-là si fiables, en viennent à des telles extrémités politiques, alors plus rien n'est certain : ni la villa sur le Zürichberg, ni les papiers valeurs dans les coffres des banques zurichoises. » Adrian Zimmermann estime lui aussi qu'à la suite de la grève des employés de banque la bourgeoisie zurichoise se serait lancée dans une « frappe préventive contre-révolutionnaire », portée par une « hystérie révolutionnaire » qui aurait largement contribué à déclencher la Grève générale. Alexis Schwarzenbach et Willi Gautschi mentionnent également certains éléments appuyant cette thèse. Marc Perrenoud a montré que les milieux bancaires demandent qu'à l'avenir des actes tels que ceux observés pendant la grève des employés de banques ne soient plus tolérés et que l'armée intervienne. Cet appel a été interprété comme une des explications de l'attitude provocatrice des militaires qui a déclenché la grève.²³ Cette anxiété est sans aucun doute fortement alimentée par les événements révolutionnaires qui se déroulent en Allemagne, qui sont mentionnés dans presque toutes les réunions patronales de l'époque, et par le contexte politique local. Le 22 septembre 1918, une limitation du droit de grève est nettement refusée à Zurich en votation populaire et la situation en Allemagne devient jour après jour plus instable.²⁴

Les interprétations en termes de « panique » ou d'« hystérie » s'accommodent cependant mal du travail régulier et professionnel des associations patronales. Y compris immédiatement avant, pendant et après la Grève générale, le Vorort poursuit par exemple son activité tout à fait normalement. L'Union centrale cumule aussi les réunions afin de coordonner les actions des patrons et de réagir aux revendications des travailleurs. Les réunions impliquant des patrons sont incessantes, y compris sous le patronage du conseiller fédéral Edmund Schulthess. Le 18 octobre a lieu par exemple une séance de négociation entre les patrons et les employés dans la salle du Conseil des États qui ne débouche sur aucun accord, ce qui incite Schulthess à convoquer les patrons pour une rencontre bilatérale le 25. La délégation patronale pour cette dernière réunion

23 Paul Schmid-Ammann, *Die Wahrheit...* p. 184 ; Adrian Zimmermann, *Klassenkampf...*, p. 191 ; Alexis Schwarzenbach, « Maman, tu dois lire mon livre » : *Annemarie Schwarzenbach, sa mère et sa grand-mère*, Genève, 2007, pp. 118-121. Pour les démarches des milieux bancaires, voir « Rapport de l'association des représentants de la banque en Suisse au Conseil fédéral du 22 octobre 1918 », cité in Marc Perrenoud, « Les banquiers suisses... », pp. 116-117.

24 Heinz Herren, *Die Freisinnige...*, p. 133. Sur la dimension internationale de la grève et ses influences sur la situation suisse, voir Roman Rossfeld, « Streik !... », pp. 417-430 et Adrian Zimmermann, *Klassenkampf...*, pp. 138-142. Voir aussi les différentes contributions dans Stefan Rinke, Michael Wildt (éd.), *Revolutions and Counter-Revolution. 1917 and its Aftermath from a Global Perspective*, Frankfurt/New York, 2017.

est massive et vise à ce que tous les milieux patronaux soient représentés. Ces rencontres débouchent sur la mise sur pied d'une commission paritaire chargée d'examiner les salaires des employés.²⁵

Ces multiples réunions sont systématiquement préparées à l'interne, et elles témoignent de l'intense mobilisation patronale au cours de cette période. De manière générale, un noyau se forme qui relie les conseils d'administration des firmes les plus importantes et les comités de la Chambre de commerce de Zurich, les grandes associations faïtières et de branche. Tout le monde ne participe pas à toutes ces réunions – cela serait impossible – mais ces dernières sont liées les unes aux autres par des participants communs. En 1918, pas moins de trois membres du Vorort – l'ancien président Wunderly von Muralt, Alfred Frey et John Syz – et quatre membres du comité de la Chambre de commerce de Zurich – outre le même John Syz, Julius Frey, Carl Abegg et Fritz Fleiner – siègent ainsi au conseil d'administration du Crédit Suisse. Moins zurichois, le conseil d'administration de l'*Aluminium Industrie Aktien Gesellschaft* (AIAG) réunit quant à lui les présidents des deux associations faïtières du grand patronat suisse: Alfred Frey du Vorort et Gustave Naville de l'Union centrale.²⁶ Autour de la Grève générale, ce maillage serré, dont les exemples abondent, joue un rôle crucial, car il facilite la circulation de l'information et permet de maintenir un consensus minimal au sein du patronat. Au cours de la Grève générale elle-même, les associations patronales organisent des réunions publiques pour appeler les patrons à l'action. À Winterthur, pas moins de 2000 bourgeois de la ville se réunissent le mardi 12 novembre et votent une résolution de condamnation de la violence, de soutien aux autorités et s'engagent à entrer en matière par la voie légale sur les revendications du Comité d'Olten. La Chambre de commerce de Bâle tient de nombreuses réunions – les 6, 8, 11 et 15 novembre – au cours desquelles le *Basler Volkswirtschaftsbund* est fondé en tant qu'association de combat. Cette nouvelle association, qui a pour objectif d'opposer un front unique du patronat bâlois à l'influence du mouvement ouvrier, est une conséquence directe de la Grève générale.²⁷

Une réunion entre secrétaires et militants patronaux se tient le 11 novembre à Zurich au cours de laquelle les personnalités présentes se déclarent prêtes à

25 Voir AfZ, IB-Vorort Archiv, 1.6.6.3.37. Briefkopien Band 32-36 [1918]. Voir aussi le procès-verbal du Vorort (IB-Vorort Archiv, 1.5.3.) du 21.10 et du 20.11.1918.

26 On trouve la composition du conseil d'administration du Crédit Suisse dans «Zweiundsechzigster Geschäftsbericht der schweizerischen Kreditanstalt», 1918. Les procès-verbaux de l'AIAG sont consultables au Schweizerisches Wirtschaftsarchiv, CH SWA PA 600 b D 2-1.

27 Willi Schneider, *Die Geschichte der Winterthurer Arbeiterbewegung*, Winterthur, 1960, p. 151. On trouve les procès-verbaux de la fondation du *Volkswirtschaftsbund* dans les archives de la chambre de commerce de Bâle au Schweizerisches Wirtschaftsarchiv, CH SWA PA 575, II 1904-1919, pp. 387-390.

Bürgerliche Presse Zürichs

Nr. 1

Zürich, Dienstag den 12. November 1918.

Erklärung.
Die bürgerliche Presse ist außer Betrieb gesetzt worden. Die Pressefreiheit existiert nur für das Volkrecht. Es nicht für aus zu lebensfähiger Verwirklichung. Die bürgerliche Buchdrucker- und Verlegervereinigungen, im Verein mit den bürgerlichen Parteien der Stadt und des Kantons, mit sämtlichen gewerblichen und industriellen Betrieben, auf den dringenden Wunsch von Bevölkerung und Behörden, hat beschlossen, für die Herausgabe eines Blattes "Bürgerliche Presse Zürich" beauftragt zu sein. Die technische Arbeit ist ausschließlich den Privatkapital zu verdanken.
Reaktion der N. S. S.

Schweizerischer Landesstreik

Der Bundesrat an das Schweizervolk.
Der zweite Anlauf des Bundesrates an das Schweizervolk hat folgenden Wortlaut:
Wir haben heute vor uns gerufen, und nochmals zu lesen zu werden. Das Citierere Nationalkomitee hat die Beschlüsse, die mit uns früheren Landesstreik vereinbart und die wir Euch in unserem ersten Anlauf zur Kenntnis gebracht haben, durch die Erfüllung des allgemeinen Landesstreikes beantwortet, der heute im Kanton Zürich schon eingeleitet hat und sich den Mitwirkenden an auf das ganze Land erstrecken soll.
Dieser Landesstreik legt die Waffen und Knüttel der Hand ab auf Spiel.
Wir haben heute vor uns gerufen, zur Aufrechterhaltung von Ruhe und Ordnung sind die Anstalten der 1. Division und zwei Gendarmerieabteilungen auch die Bundesversammlung für außerordentlichen Session auf morgen Dienstag 11 Uhr einzuberufen.
Wir haben gleichzeitig eine Berorragung betreffend Maßnahmen gegen die Gefährdung und Entwertung der inneren Sicherheit der Eidgenossenschaft erteilt. Diese Berorragung unterzieht die Beamten, Angestellten und Arbeiter der eidgenössischen und kantonalen Militärverwaltungen und der öffentlichen Verwaltungen den Militärstrafen; die Berorragung erklärt die Beteiligung des Staatspersonals an einem Aufstand für strafbar.
In dringender Eile stellt das Citierere Nationalkomitee eine Reihe politischer und sozialer Forderungen auf. In anderen ersten Anlauf haben wir uns auf den Boden der Sozialisten gestellt.

Ordnung wehren, mit Lebensmitteln zu versorgen. Bei Aenderung der Lage werden weitere Beschlüsse entweder von den zuständigen Verbänden direkt oder durch unsere zentrale Besetzung der einzelnen Genossenschaften und Bauern werden dringend ersucht, nicht auf eigene Faust zu handeln, sondern sich Rang an die Anordnungen der zuständigen Verbände zu halten. In diesen Schicksalsstunden der Volksee und unseres Vaterlandes erwarten wir von der Bauernschaft, daß sie in Ruhe und mit fester Entschlossenheit den Behörden zur Seite steht.
Der Schweizerische Bauernverband.

In Genf kein Generalfest. Genf, 11. Nov. 1918. Wie wir vernahmen, hat die Arbeiterschaft Genfs in zwei geheimen Versammlungen mit großer Mehrheit beschlossen, dem Strafgericht des Citierere Nationalkomitees nicht Folge zu leisten und nicht in einen Generalfest einzutreten.

Maßnahmen gegen die Gefährdung der Landesfreiheit.

Wern, 11. Nov. und Der Bundesrat hat eine Verordnung über Maßnahmen gegen die Gefährdung und Entwertung der inneren Sicherheit erteilt. Dieser Verordnung gemäß sind die Beamten, Angestellten und Arbeiter der Militärverwaltung des Bundes und des Kantons mit Einschluß der Militärverwaltung, der militärischen Behörden, sowie derjenigen der öffentlichen Verwaltungen den Militärstrafen zu unterstellen. Die Beamten, Angestellten und Arbeiter der Bundesverwaltung mit Einschluß der Kantonalen, die an der Arbeitseinstellung teilnehmen, werden wegen ihrer Teilnahme mit Gefängnis bis zu einem Jahr oder mit Buße bis zu 1000 Fr. bestraft. Diese Strafen können verbunden werden. Aufhebung zur Arbeitseinstellung und zur Militärstrafenüberlegung unterliegen, wenn nicht schärfere Bestimmungen angewendet sind, bestehen Strafen.
Bei der Vorbereitung oder Unterfertigung eines Arbeitseinstellungsauftrages oder sonstigen Beschlusses eines öffentlichen Dienstes, namentlich eines öffentlichen Dienstes, oder bei einer derartigen Handlung oder bei einer derartigen Handlung mit Lebensmitteln, Waffen, Geld, Kraft, Mäher oder sonst, oder bei einer derartigen Handlung, wird mit Gefängnis bis zu einem Jahr bestraft. Ferner wird bei dem Platzkommandanten oder dem ihnen unterstellten Organen erlassenen Anordnung zur Arbeitseinstellung und Aufrechterhaltung von Ruhe

und Ordnung eingehalten. Die bürgerliche Pressefreiheit ist aufgehoben, daß es mit aller Kraft die Befreiung und Gesetz garantierten Rechte des Bürger des Kantons ein, in diesen schweren Stunden zum Vaterland, zu Verfassung und Gesetz und Ordnung zu stehen. Dem Regierungsrat wird Vollmacht erteilt, im Rahmen der laufenden Verwaltung alle notwendigsten Maßnahmen für die Kriegszeit und sonstige die Landesregierung weitestgehend zu treffen. Die sozialdemokratische Fraktion hat ebenfalls die Befreiung beantragt, ebenso die demokratische Fraktion, die aber in einer besonderen Erklärung die notwendigen Verträge ablehnt und sich mit der Vollmachtstellung an den Regierungsrat einverstanden erklärt.
Im Verkauf des Distriktes des Kantonsamtes der Arbeiter den Kantons einer Revolution in der Regierungsrates an das Citierere Nationalkomitee wird in der alle Bürger eingeladen werden, mitzuwirken, daß der Schweiz die Schande eines Bürgerkrieges erspart bleibt.

Die Lage in Zürich

Staubregungen des Kommunisten bei den Arbeitstruppen.
In der Sitzung des Citierere Nationalkomitees hat die Arbeiterschaft sich mit den Kommunisten auseinandergesetzt. Die Arbeiterschaft hat sich geäußert, wenn sich die Arbeiterschaft und Arbeiter der Militärverwaltung des Bundes und des Kantons mit Einschluß der Militärverwaltung, der militärischen Behörden, sowie derjenigen der öffentlichen Verwaltungen den Militärstrafen zu unterstellen. Die Beamten, Angestellten und Arbeiter der Bundesverwaltung mit Einschluß der Kantonalen, die an der Arbeitseinstellung teilnehmen, werden wegen ihrer Teilnahme mit Gefängnis bis zu einem Jahr oder mit Buße bis zu 1000 Fr. bestraft. Diese Strafen können verbunden werden. Aufhebung zur Arbeitseinstellung und zur Militärstrafenüberlegung unterliegen, wenn nicht schärfere Bestimmungen angewendet sind, bestehen Strafen.
Bei der Vorbereitung oder Unterfertigung eines Arbeitseinstellungsauftrages oder sonstigen Beschlusses eines öffentlichen Dienstes, namentlich eines öffentlichen Dienstes, oder bei einer derartigen Handlung oder bei einer derartigen Handlung mit Lebensmitteln, Waffen, Geld, Kraft, Mäher oder sonst, oder bei einer derartigen Handlung, wird mit Gefängnis bis zu einem Jahr bestraft. Ferner wird bei dem Platzkommandanten oder dem ihnen unterstellten Organen erlassenen Anordnung zur Arbeitseinstellung und Aufrechterhaltung von Ruhe

tion herbei, sobald schließlich gegen 200 Mann auf dem Platz anwesend waren, die ruhig aber bestimmt in kürzester Zeit den ganzen Platz geräumt hatten. Später, als das Gelingen borbereit war, erschien auch Maximaler Robb, um mit den Militärern zu unterhandeln. Wie ruhig das Militär blieb, zeigt der diesbezügliche Bericht, daß man Disziplin gewahrt ließ, die noch den Salzen auf den Platz beschränkt, um die Patronenfüller als Hindernis aufzulösen. Die Hälfte Salze wurde etwa 3 Uhr 30 Minuten abgegeben; sie war weiterhin in der Stadt hörbar und die schließlichen Ergebnisse sind bis zur Einsparung der Handlung. Wenn weiter heute berichtigt wird, die stehenden hätten keinen Ausweg gefunden, so ist auch das falsch; sofort gegen die Stordengasse als gegen die Baugasse und die Gemäldegasse wurden die Räumlinge frei und dort hinaus vertrieben. Militär des Publikums zurück.
Weiter kamen auch einige Verletzungen vor. Drei Militärern wurden durch Schüsse verletzt und mußten mit Sanitätswagen weggebracht werden, ein Militär erlitt einen Beinverletzung in den Arm. Die Verletzungen riefen jedoch keine Besorgnisse hervor oder aus dem Gesundheitsabteilungen Angeln her, deren eine auch in eine Wohnung an der Stordengasse drang, wobei eine Frau durch Lotterieren in Mauerlöcher leicht am Auge verletzt wurde. Der Militär Vogel vom Bat. 28 erhielt einen schweren Wundschuß und liegt, wie Oberstleutnant Sonderegger bekannt gibt, auf dem Tod darnieder. Nach Angaben des Kommandanten wurde von Militärern auf die Soldaten geschossen. Die schwere Verletzung des Obermannes war also keineswegs die Folge der unglücklichen Dummheit. Es ist anzunehmen, daß sich dieser Vorfall beim Einzug zur Stordengasse abspielte; hier sind an den ersten Häuser Ecken und rechts der Straße die meisten Angelposten zu sehen, am Abend No. 2 mehr als 15. Die Heftigkeit der Angriffe über den Kommandanten ist noch mindestens zwei Meter vom Verbotenen entfernt. Es bedient festzustellen zu werden, daß ein Angelposten dem Volkrecht selbst verleiht, das Militär aber die Köpfe der Menge hin und her zu schwenken, kommt die weiteren älteren revolutionären Verbindungen des gleichen Klattes im Widerspruch stehen.
Kurz nachher tritt ein Regiment einberufen

Bürgerliche Presse Zürichs, 12.11.1918, p. 1. Schweizerisches Sozialarchiv, Ar 331/260 B. agir « au service de la Réaction »²⁸. Après cette réunion des patrons de la ville, trois délégués (Otto Steinmann de l'Union centrale, Jean Cagianut du *Baumeisterverband* et August Reichlin du secrétariat de l'ASM) sont chargés d'aller s'entretenir avec la fraction bourgeoise du Parlement cantonal, également réuni pour une séance extraordinaire. D'après le récit qu'en donne Otto Steinmann, les secrétaires patronaux jugent les politiciens peu combattifs – ils envisageaient d'intégrer une large représentation socialiste au sein du gouvernement cantonal²⁹ – et décident de prendre en main l'édition d'un journal bourgeois pour diffuser le point de vue des autorités et des patrons et compenser le fait que seuls les journaux socialistes paraissent depuis le début de la grève. Les typographes étant en grève, c'est dans les rangs de l'association patronale des imprimeurs zurichois que l'on mobilise pour faire tourner les rotatives de la *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ). Le groupe, qui inclut le futur président de l'Union centrale Leo Bodmer,

28 La citation est attribuée à Arthur Steinmann, AfZ, IB VATI Archiv, Vorstand VATI, 20.11.1918, p. 2.
29 On trouve mention de cette réunion dans le deuxième numéro de la *Bürgerliche Presse Zürich*, «Aufruf der zürcherischen Demokratischen Partei».

se dirige vers le siège de la *NZZ*, non sans avoir au préalable assuré au journal et aux patrons imprimeurs que les éventuels dégâts seraient remboursés par les organisations patronales et par les banques. Alors que les grévistes tentent de leur barrer le chemin, c'est sous protection de l'armée que Steinmann et ses collègues produisent la *Bürgerliche Presse Zürichs*, diffusée à 120 000 exemplaires le 12, puis à 200 000 le 13 novembre. La *Patriotische Studentenschaft*, mobilisée en soutien des associations patronales, reprend la production du journal.³⁰ La *Bürgerliche Presse* joue le rôle de porte-voix des cercles bourgeois au cours de la grève, exhorte la bourgeoisie à lutter contre les grévistes et incite les lecteurs à se mobiliser au service de la *Stadtwehr* de la ville, qui est créée le 12 novembre, mais dont les origines remontent à la grève des employés de banque.³¹

Les associations patronales apportent également un soutien logistique et financier aux gardes civiques. L'industriel de la soie Alfred Rüttschi, responsable des finances de la *Stadtwehr* zurichoise, estime, dix jours après la grève, que la mise sur pied de la garde civique a coûté entre 10 000 et 15 000 francs, et que ses frais annuels représenteront entre 20 000 et 25 000 francs. En plus de ces sommes, Rüttschi demande aux dirigeants de la Chambre de commerce de l'aider à mettre sur pied un capital pour assurer les membres de la garde en cas de blessure ou de décès. Avec des effectifs oscillant entre 10 000 et 20 000 membres, et en comptant qu'un décès devrait être compensé à hauteur de 5 000 à 10 000 francs, Rüttschi estime que le capital nécessaire oscille entre 1 et 3 millions de francs. Si Rüttschi sollicite ses collègues de la Chambre, c'est bien parce qu'il est encore difficile de faire participer les patrons à cette œuvre collective. Comme il le note, «au début, nombreux étaient ceux prêts au sacrifice. Quand les militaires sont arrivés sur place, la détermination s'est déjà amenuisée. Une fois la Grève

30 Ces événements sont racontés dans un texte publié de manière posthume et distribué, semble-t-il, aux obsèques d'Otto Steinmann: «Zwei Erinnerungsbilder aus dem beruflichen Leben des Verstorbenen», in *Erinnerung Dr. jur. Otto Steinmann, 20. Mai 1876 – 6. März 1961*, pp. 14-19. Je tiens à remercier la famille Steinmann de m'avoir transmis ce texte. Voir aussi Otto Steinmann, *Anfang und Fortgang*, in *Zentralverband schweizerischer Arbeitgeber-Organisationen, Festschrift zum fünfzigjährigen Bestehen des Zentralverband schweizerischer Arbeitgeber-Organisationen 1908-1958*, Zürich, pp. 27-28. Voir aussi *Bürgerliche Presse Zürichs*, n° 1, 12.11.1918. Les exemplaires de ce journal sont reliés avec ceux de la *NZZ* à la Bibliothèque Nationale Suisse à Berne. Voir aussi la courte explication figurant en une du premier numéro qui explique que la publication de ce journal visait à contrer le monopole d'information du journal socialiste *Volksrecht* au cours de la grève. Voir aussi la présentation de l'action du *Buchdruckervereinigung* dans *Fünfzig Jahre Zürcher Buchdrucker-Vereinigung 1899-1949*, Zürich, 1949, pp. 61-64. Sur la participation des étudiants voir Hans Erb, *Geschichte der Studentenschaft an der Universität Zürich 1833-1936*, Zürich, 1937, p. 404.

31 Willi Gautschi, *Dokumente zum Landesstreik 1918*, Zürich, 1971, p. 278 «Aufruf zur Bildung einer Zürcher Stadtwehr». Sur les liens avec la grève des employés de banque, voir Archives de la Chambre de commerce de Zurich, AfZ, Protokolle Vorstandssitzungen, 25.11.1918, p. 331. Notons que les volontaires sont appelés à se présenter dans les bureaux des corporations.

générale terminée, la plupart des cœurs se sont calmés», et il est donc difficile de collecter les sommes nécessaires. La Chambre est une des institutions clé de la mobilisation des patrons. Comme le note l'industriel de la soie Ulrich Vollenweider, vice-président de l'Union centrale dans les années 1920 et homme fort de la Chambre de commerce pour les questions sociales et patronales : «Différentes forces agissent ensemble. Certains mettent à disposition leur force physique, d'autres le capital et d'autres encore les deux à la fois.»³²

Dans les jours qui suivent, l'ensemble des associations patronales s'active pour coordonner la réponse patronale à la grève, et fait parvenir circulaires et consignes de comportement. Dans une circulaire du 14 novembre, l'Union centrale incite ses membres à refuser les revendications ouvrières faites pendant la grève, mais demande aussi de renoncer aux représailles inutiles contre les grévistes qui sont prêts à reprendre le travail.³³ Le 16, alors que l'armée défile sur les quais du lac de Zurich pour marquer la fin de la grève, l'ASM réunit ses principaux dirigeants et débloque immédiatement l'équivalent du salaire annuel de leur premier secrétaire – 5000 francs – pour soutenir la *Stadtwehr*, et alimente les gardes civiques à hauteur de 40 000 francs supplémentaires entre novembre 1918 et avril 1919.³⁴ La réaction patronale n'est cependant pas uniquement répressive. Les associations poussent leurs membres à augmenter les salaires et se lancent dans une politique de négociation avec les syndicats dont le but consiste à isoler l'aile la plus radicale du mouvement ouvrier. Pour Fritz Funk, le chef de Brown & Boveri, les patrons doivent profiter des divisions présentes dans le mouvement ouvrier. Il estime que la grève a vu ces deux ailes converger, et qu'il faut tout faire pour prévenir une nouvelle convergence de vue entre ces deux orientations. Quelques jours plus tard, Funk met ces idées en application et rencontre un des leaders de la Grève générale, Konrad Ilg, du syndicat de la métallurgie et futur signataire de la fameuse «Paix du travail» de 1937, pour des négociations.³⁵ Un accord est également signé le 11 décembre avec les associations d'employés, actant ainsi une tactique patronale largement appliquée.³⁶

32 Archives de la Chambre de commerce de Zurich, AfZ, Protokolle Vorstandssitzungen, 25.11.1918, pp. 331-338. Les chiffres cités ainsi que la citation de Rütschi se trouvent à la p. 333, la citation de Vollenweider à la p. 337.

33 Archives de l'Union centrale, circulaire n° 98 «Landesstreik 1918», 14.11.1918.

34 Pierre Eichenberger, *Mainmise...*, p. 125.

35 AfZ, IB ASM-Archiv, 1.3.2.1. Vorstandssitzungen, Vorstand n° 93, 16 novembre 1918. C'est la même tactique qui est décrite chez Sébastien Guex et Malik Mazbouri, «L'Association...».

36 Mario König, Hannes Siegrist, Rudolf Vetterli, *Warten und Aufrücken. Die Angestellten in der Schweiz. 1870-1950*, Zürich, 1985, p. 206. Voir également Bernard Degen, «Arbeit und Kapital», in Patrick Halbeisen, Margrit Müller, Béatrice Veyrassat (éd.), *Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Basel, 2012, pp. 888-889.

Zurich-Washington-Bruxelles: réagir à la grève, 1919-1920

L'examen des archives des associations patronales permet d'apporter un regard neuf sur la Grève générale. Le niveau élevé de préparation des milieux patronaux et le ton belliqueux de certaines de leurs publications dans les semaines qui précèdent la grève donnent à voir une participation active dans les événements qui ont précédé la grève plutôt qu'une simple réaction à un événement subi. Autrement dit, il est erroné de prétendre que «la Grève a réveillé la bourgeoisie suisse de son sommeil»³⁷. En réalité, les organisations patronales sont très actives avant l'évènement et s'y sont préparées de longue date. Il ressort cependant clairement que les associations ont le plus grand mal à obtenir la collaboration des entreprises. Un deuxième élément mis en évidence dans cette étude est la dimension transnationale de cette préparation, comme le montre la circulation des brochures et des expériences au sein du patronat européen.

L'étude du cas zurichois, qui constitue l'épicentre de la grève, montre aussi que la Chambre de commerce joue un rôle moteur dans la mobilisation de la bourgeoisie. Il serait utile d'inclure ces acteurs patronaux dans les études régionales de la grève. On comprendrait ainsi mieux la fondation de nombreuses associations patronales à l'échelle des villes ou des cantons qui a lieu au cours de la grève et immédiatement après et qui sont par la suite à la tête des actions des bourgeoisies locales contre le mouvement ouvrier. Comme le note une circulaire de l'Union centrale de mars 1919:

ainsi que l'a démontré la grève générale en novembre dernier et le mouvement social qu'elle a déchaîné il est de la plus haute importance pour les associations professionnelles que des associations locales de patrons aussi fortes que possible forment contrepoids aux unions ouvrières locales.

Les exemples abondent et concernent l'ensemble du patronat. La Chambre de commerce de Zurich révisé ses statuts le 27 juin 1919 pour centraliser sa direction. Les banquiers réforment également le *Verband Zürcherischer Kreditinstitute* pour le rendre plus efficace. En décembre 1918 a lieu la première réunion de la nouvelle commission permanente de l'Union centrale, organe qui va désormais constituer un équivalent du Vorort dans le domaine de l'action patronale dans les questions sociales. L'Union centrale s'active à la suite de la Grève générale comme jamais auparavant. Alors que son comité ne s'était réuni qu'à trois reprises en 1917, ce ne sont pas moins de 19 séances (7 du comité et

37 Willi Schneider, *Die Geschichte der Winterthurer Arbeiterbewegung*, Winterthur, 1960, p. 153.

12 de la nouvellement créée commission permanente restreinte) qui ont lieu en 1919.³⁸

Dans cet article, je me suis concentré sur l'industrie et les milieux commerçants. Le rôle des Unions des arts et métiers locales mériterait d'être pris en compte beaucoup plus attentivement. Ainsi, ce n'est bien sûr pas un hasard si le *Kantonal-zürcherische Handwerker- und Gewerbeverein* prend, début décembre 1918, la décision de se doter d'un secrétariat permanent. L'activité de cette association permet de donner une idée de l'effervescence qui suit la Grève générale. Les 31 associations membres de cette organisation en 1919 – qui fonctionne comme faîtière des organisations d'arts et métier du canton – tiennent au total 391 réunions au cours de l'année 1919 (269 réunions des comités directeurs et 122 assemblées générales). La section de la ville de Zurich, forte d'environ 2500 membres, réunit son comité pas moins de quinze fois (celle de Winterthur le fait à vingt-deux reprises), et organise cinq assemblées générales.³⁹

Plus globalement, les mouvements sociaux qui se sont fait jour au sortir de la Première Guerre mondiale ont provoqué un renforcement des organisations patronales au niveau international. Ainsi, en automne 1919, les patrons qui participent à la Conférence internationale du travail de Washington décident la création de l'Organisation internationale des employeurs industriels, qui est mise sur pied en 1920 avec siège à Bruxelles. Les premiers participants suisses à ces négociations et à cette «Internationale» des patrons – John Syz, Hans Sulzer ou Dietrich Schindler-Huber – figurent parmi les principaux animateurs du mouvement patronal et leurs activités internationales témoignent de l'enchevêtrement des différentes échelles de l'action patronale.⁴⁰

38 Pierre Eichenberger, *Mainmise...*, pp. 121-147, 322-323 et 437-439; Adrian Zimmermann, *Klassenkampf...* pp. 197-271. La citation « ainsi que l'a démontré... » se trouve dans Archives de l'Union centrale, Circulaire n° 109 «Associations patronales locales», 11.03.1919, p. 2.

39 *NZZ*, n° 1600, 04.12.1918; « Vom kantonalzürcherischen Gewerbetag », *Jahresbericht des kantonalen Gewerbeverbandes*, Zürich, 1919.

40 Sur ces questions, voir Pierre Eichenberger, « “Employers of the World, Unite !” The International Organization of Industrial Employers (1900-1950) », working paper, Université de Zurich, 2016.

Zusammenfassung

Die Arbeitgeberorganisationen und der Landesstreik 1918

Waren die Unternehmer auf den Ausbruch eines Generalstreiks vorbereitet? Wie reagierten die Handelskammern, die branchenweiten Arbeitgeberorganisationen und die Spitzenverbände der Wirtschaft auf die im Lauf des Ersten Weltkriegs zunehmenden sozialen Spannungen? Wie handelten diese Kreise während des Landesstreiks vom November 1918? Welche unmittelbaren Auswirkungen hatte der Streik auf die Unternehmerkreise? Dieser Beitrag zielt darauf ab, diese Fragen zu beantworten. Dabei zeigt er, dass sich die Unternehmerschaft schon seit mindestens dem ersten Jahrzehnt des 20. Jahrhunderts auf die Möglichkeit eines landesweiten Generalstreiks vorbereitete. Daneben dokumentiert er die Intensität des transnationalen Austausches zwischen schweizerischen und europäischen Unternehmern, die zu diesen Vorbereitungen beitrugen.

(Übersetzung : Adrian Zimmermann)

